



Commissariat général au développement durable
Direction de la recherche et de l'innovation
Service de la recherche

Programme « Risques, Décision, Territoires »

APPEL À PROPOSITIONS DE RECHERCHE 2013

La résilience des territoires face aux risques

**dans un contexte de nouvelles approches de gestion
et de risques émergents**

Date de publication de l'appel :

15 janvier 2013 quinze janvier deux mille treize

Date limite de réception des projets :
(sous les deux formes : papier et numérique)

23 mars 2013, vingt-trois mars deux mille treize

Contacts :

Dominique THIERRY (MEDDE/CGDD, chargé de mission risques, environnement, santé)
dominique.thierry1@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 33 27

1 INTRODUCTION

L'actualité se charge de souligner combien les risques auxquels nos sociétés sont soumises ne faiblissent pas et peut-être, au contraire, s'accroissent. D'une part les avancées de la technologie et les besoins des sociétés nous exposent à des risques nouveaux et/ou mal connus (nanotechnologies, biotechnologies, gaz de schistes ...) et qui font débat, tandis que les risques associés aux « vieilles » technologies semblent oubliés, sinon acceptés. D'autre part des catastrophes de grande envergure (tempête Xynthia en 2010, tsunamis en Asie du Sud en 2004, puis au Japon en 2011) peuvent provoquer, par effet domino, des accidents technologiques majeurs (Fukushima). En sus les approches de gestion des risques connaissent des évolutions significatives qui renouvellent parfois grandement les manières de les aborder : prise en compte plus ou moins claire de l'incertitude dans la communication sur les risques, notamment sur sa prévision ; approfondissement de la notion de vulnérabilité et des mesures pour la réduire ; plus récemment, émergence du concept de résilience ou capacité à surmonter des situations graves. Cette dernière notion complexe fait espérer de nouvelles approches de gestion des risques depuis la prévention jusqu'à l'après-crise. Ce contexte de risques émergents, plus particulièrement les risques naturels et technologiques souvent imbriqués au sein des systèmes complexes qui forment nos sociétés, et d'approches nouvelles pour aborder l'ensemble des risques mérite des études spécifiques.

Aussi la Direction de la recherche et de l'innovation du Commissariat général au développement durable sollicite-t-elle les chercheurs au travers d'un appel à propositions de recherche dans le cadre du programme « Risques, Décision, Territoires », pour aborder et approfondir par des recherches adaptées tous les aspects nouveaux que recèle la gestion des risques aujourd'hui.

2 PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'APPEL A PROPOSITION

2.1 Contexte

Le titre de cet appel à projet est **La résilience des territoires face aux risques**, avec pour sous-titre *dans un contexte de nouvelles approches de gestion et de risques émergents*.

Les débats actuels sur les nanotechnologies et sur les biotechnologies (OGM) illustrent la pauvreté des méthodes et des outils disponibles pour traiter de façon claire et indépendante la seule question de la dangerosité des technologies nouvelles. Pour sortir des débats opposant souvent des opinions plus que des résultats d'études, il s'agit d'identifier et de caractériser **ces risques émergents**. Plus fondamentalement la recherche est sollicitée pour définir des méthodes permettant d'objectiver les démarches de caractérisation de ces risques. Les propositions de recherche tendant à fournir des méthodes et des moyens pour faire face à ces risques émergents seront également bienvenues.

Les **approches, méthodes ou technologies innovantes** dans le domaine de la gestion des risques ainsi que les équipes qui les portent suscitent un intérêt renouvelé. Il s'agit d'une part, d'identifier ces approches récentes (ou tout au moins peu anciennes) - telles que, par exemple, l'introduction des notions de vulnérabilité et de résilience, ou encore l'introduction des technologies modernes de communication dans la gestion des risques - et d'autre part, d'étudier la réalité de leur impact sur la gestion des risques depuis leur prise en compte. Les recherches pourront être destinées à approfondir ces innovations, à les orienter dans le sens d'un meilleur usage ou à étendre leurs domaines d'action. Afin d'encourager l'innovation dans ce domaine, les recherches pourront aussi s'intéresser aux conditions de l'émergence des nouvelles approches de gestion des risques ou, symétriquement, aux freins pour une telle émergence (contextes administratifs, juridiques, économiques, etc.)

L'appel est spécifiquement dédié à la **notion de résilience et à ses facteurs d'amélioration**. S'agissant d'une notion encore nouvelle et mal maîtrisée, l'appel à projet cherche à approfondir cette notion difficile : avant une crise, qu'est-ce qui constitue les facteurs d'équilibre d'une société ? Parmi ces facteurs d'équilibre, quels sont ceux qui sont fragiles, quels sont ceux qui peuvent être considérés comme robustes ? Même si les données de terrain ne sont pas nombreuses, il s'agit de s'emparer des études de cas disponibles et d'analyser les facteurs qui ont contribué à aider les « terrains » en question à rétablir leur équilibre, qu'il soit proche ou non du précédent ; au contraire qu'est-ce qui a freiné un rapide « retour à la normale » ? **Dans toute la mesure du possible, les volets risques émergents et approches, méthodes ou technologies innovantes seront présentés en lien avec le volet résilience.**

2.2 Objectif de l'appel

L'appel à projet de recherche a pour objectif de faire avancer les connaissances sur les nouvelles approches de gestion des risques et singulièrement sur la notion de « résilience » ou capacité à surmonter des situations graves. L'émergence de cette notion fait espérer de nouvelles approches de gestion des risques depuis la prévention jusqu'à l'après crise. En effet, faisant référence à « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société à s'adapter en résistant ou en changeant », elle renvoie au fonctionnement de ces systèmes, communautés ou sociétés et aux « territoires » dans lesquels ils s'inscrivent. Le « territoire », son mode de fonctionnement, l'imbrication de ses différents réseaux institutionnels ou non, est donc au cœur de l'analyse de la résilience et des interrogations que souhaite faire avancer l'appel à projets.

Par ailleurs, cet appel à projet souhaite faire avancer également la connaissance sur d'autres approches que l'on peut qualifier de « nouvelles » au sens où elles renouvellent parfois grandement les manières d'aborder les risques : prise en compte plus ou moins claire de l'incertitude dans la communication sur les risques, notamment sur sa prévision (Cf. le jugement de l'Aquila) ; approfondissement de la notion de vulnérabilité et des mesures pour la réduire ; utilisation des technologies de l'information et modification potentielle du rapport au risque qu'elles impliquent pour les personnes soumises au risque, comme pour celles qui sont en charge de leur gestion. Il s'agit de comprendre en quoi cette vision est modifiée et quels changements cette transformation autorise.

L'appel à projet de recherche s'intéresse enfin aux risques émergents auxquels nos sociétés s'exposent. Ces risques émergents peuvent être issus des avancées de la technologie et des besoins de la société (nanotechnologies, biotechnologies, gaz de schistes...), des évolutions liées au changement climatique, à l'augmentation de la vulnérabilité de nos sociétés ou encore à la sensibilité des installations technologiques aux risques naturels (par effet domino). L'évaluation de ces risques émergents est une question difficile et qui fait débat, tandis que les risques associés aux technologies plus anciennes sont parfois oubliés, sinon acceptés. Des approches objectives et indépendantes pour l'évaluation de ces risques sont nécessaires.

Il s'agit donc d'approfondir la connaissance de la résilience en couplant l'analyse du fonctionnement des territoires et celle de leur sensibilité aux risques dans un contexte de risques émergents et d'approches nouvelles de gestion.

3 PRÉSENTATION DES AXES DE RECHERCHES ET DES THÉMATIQUES ASSOCIEES

L'objectif de cet appel est d'explorer 3 axes de recherche principaux :

Axe 1	Risques émergents
Axe 2	Nouvelles approches
Axe 3	Facteurs d'amélioration de la résilience des territoires face aux risques naturels et technologiques

Les projets présentés pourront se situer sur plusieurs axes mais l'axe trois est prioritaire. Les projets présentés devront très explicitement indiquer le ou les axes traités.

Axe 1 - Risques émergents

De grands débats accompagnent aujourd'hui l'émergence des technologies nouvelles en raison de leurs impacts futurs et des risques potentiels qu'elles engendrent. De la même façon, l'augmentation des risques liés au changement climatique fait encore parfois débat. Dans le domaine de ces risques émergents, les avis se multiplient, faisant valoir parfois des arguments scientifiques opposés et/ou s'appuyant sur des hypothèses difficiles à vérifier pour leur gestion. Clarifier, faire avancer la controverse sur l'opportunité des technologies nouvelles avec leurs risques émergents constitue une nécessité à beaucoup d'égards. Les enjeux économiques et sociétaux d'une évaluation rigoureuse de ces risques s'avèrent d'une extrême importance.

Plus généralement, l'objectif recherché ici est de faire progresser l'évaluation des risques émergents tels que définis ci-dessous, notamment en contribuant à l'analyse des démarches d'évaluation existantes ou à la

mise en œuvre de nouvelles méthodes capables d'assurer la pertinence et l'indépendance de cette évaluation. Contribuant à réduire leur dangerosité, les méthodes de gestion des risques font également partie des interrogations de l'Appel à Projet, notamment relativement à leur pertinence, leur efficacité, leur fiabilité, leur robustesse, etc.

Dans le cadre de cet appel d'offre la qualification d'émergent correspond à trois types de situations :

- 1) Un risque réellement nouveau, lié par exemple au développement technologique et à l'innovation ;
- 2) Un risque déjà identifié, mais de plus grande occurrence et/ou perçu comme amplifié en raison des changements climatiques et sociétaux ;
- 3) Un risque dont la prise de conscience a été renforcée récemment en raison de l'actualité (conjonction risques technologiques /risques naturels, vieillissement des installations dans un contexte de crises économiques).

Ces risques peuvent se manifester avec des caractéristiques spatiales et temporelles très variées (diffus, ponctuels, chroniques, soudains, majeurs, ...). Les réponses à l'appel à projet devront démontrer le caractère émergent (tel que listé ci-dessus) des risques étudiés.

3.1.1: Risques liés à l'innovation technologique

L'innovation technologique dans notre société peut prendre des formes extrêmement variées (nanotechnologies, molécules chimiques, méthodes d'exploitation des ressources naturelles, ...). Chaque innovation est inévitablement associée à des risques nouveaux, qu'il est indispensable d'identifier et quantifier. Les débats sur ces risques sont nombreux, les conditions du débat et les éléments sur lesquels ils reposent méritent d'être mieux connus et consolidés. Ces risques peuvent impliquer une évolution des méthodes de gestion. Dans ce domaine, peut se poser la question du conflit (apparent ou pas) entre principe de précaution et développement économique.

- Comment identifier et caractériser les risques susceptibles d'être induits par l'innovation technologique ? A quelles conditions cette caractérisation doit-elle répondre pour assurer son indépendance ? Comment traiter la question de ces risques, à priori mal connus, en tenant compte du temps long, mais sans bloquer toute forme d'innovation ? Comment développer une expertise scientifique partagée pour évaluer les risques induits par l'innovation ?
- Des questions semblables peuvent être posées au sujet des méthodes de gestion des risques et de leur caractère « durable ». Comment analyser leur efficacité à court et à long terme ? Quelles méthodes de gestion des risques, transposables ou spécifiques, devraient être privilégiées ? Comment les rendre réactives compte tenu d'une expertise scientifique en évolution rapide ?
- Y a-t-il lieu de tirer profit d'exemples étrangers, de contextes culturels, législatifs et réglementaires différents ? Quelles leçons tirer des expériences faites ailleurs ?

3.1.2 Risques liés au changement climatique et sociétal

L'adaptation de la société au changement climatique en cours est devenu une question incontournable. Dans le domaine des risques, le changement climatique en cours est susceptible de modifier l'aléa selon des modalités différentes de celles des paramètres moyens du climat. D'autre part, les évolutions sociétales (démographie, modes de vie et d'organisation...) impriment des tendances qui amplifient ou réduisent les vulnérabilités. Ainsi, certains risques pourraient être diminués, d'autres accentués, alors que des risques négligeables aujourd'hui pourraient émerger. Il est important d'identifier ces risques suffisamment tôt, afin de se préparer à des évolutions des méthodes de gestion.

Dans le cas de risques émergents aujourd'hui, il est important d'anticiper à la fois l'évolution de l'aléa et la mise en place de mesures de gestion adaptées (entrent par exemple dans cette catégorie les cryorisques, les risques de submersion marine, les risques de biseaux salés). Dans le cas d'un aléa déjà identifié mais de plus grande occurrence et/ou perçu comme amplifié, se pose la question de la pérennité des mesures en place et de leur évolution (par exemple les risques littoraux, les sécheresses, la dépendance de la société à la ressource en eau).

- Comment identifier les risques que le changement global (d'origine climatique et/ou sociétale) amplifie ? Existe-t-il des « points de ruptures » dans l'évolution de ces risques et comment peut-on les percevoir ? Une approche historique est-elle possible ? Dans ce cas l'approche doit mettre en perspective le point de rupture anticipé (risque émergent ou amplifié par le changement climatique) ;
- Comment proposer des méthodes de gestion évolutives pour ces risques ? Dans le domaine de la

prévention et de la protection ? Dans celui des organisations ? Quelles évolutions sociétales faut-il anticiper ?

- Plus généralement, quelles sont les adaptations nécessaires ? Quelles sont les démarches qui permettraient d'éclairer les mesures d'adaptation à prendre ? (expériences étrangères, démarches historiques...).

Les réponses à l'appel devront démontrer le caractère émergent ou l'amplification du risque dans le cadre du changement climatique en cours.

3.1.3 Interactions risques naturels / risques technologiques

Le séisme du 11 mars 2011, dans l'est du Japon, rappelle que la grande complexité des territoires habités (maillage des réseaux, distribution spatiale de la population et des activités, localisation des sources d'énergie et acheminement de celle-ci, ...) a pour effet une grande solidarité mécanique des différents sous-systèmes qui structurent fonctionnellement les sociétés humaines, par ailleurs de plus en plus urbanisées. De fait, un phénomène localisé, quelle que soit son intensité (une explosion d'origine industrielle, un tremblement de terre, une inondation...), est susceptible d'entraîner des effets domino d'autant plus redoutables que les sous-systèmes de gestion des risques n'ont pas l'habitude de coopérer et que la situation ainsi créée est nouvelle pour eux.

La connaissance, l'étude et les enseignements de ces situations particulières, par ailleurs de moins en moins rares, constituent un enjeu de connaissance important, que cet appel à projets souhaite privilégier.

- Est-on capable de quantifier ces risques ? Y a-t-il des développements méthodologiques à mener pour y aboutir ? Connaît-on les différentes configurations de l'interaction entre les deux risques ? Comment prendre en compte l'enchaînement ou la combinaison des catastrophes ? Peut-on diminuer le facteur d'amplification ? Selon quels scénarios : meilleure utilisation du territoire, impact sur les mesures de gestion ? Comment réfléchir à un déploiement des secours qui soit le moins possible soumis au risque technologique ?

Des études de cas de telles catastrophes sont possibles, à condition qu'elles soient destinées à identifier les facteurs qui ont permis l'enchaînement des phénomènes (facteurs techniques, structurels, organisationnels, humains...). Des analyses de territoires potentiellement sensibles à ce type « d'effets domino », en France et dans les territoires métropolitains, sont également attendues. Dans ce cas, les acteurs locaux seront impliqués.

3.1.4 Risques et économie

En pleine période de restructuration profonde du tissu industriel et de disparition progressive de certaines activités, il est important de s'interroger sur les conditions dans lesquelles des sites industriels sont progressivement abandonnés à la cessation des activités. De même, certains risques peuvent émerger du fait du vieillissement des installations industrielles ou du déclin de certaines activités qui peut pousser les gestionnaires des sites à éventuellement négliger la sécurité : réalité ou fantasme ? Par ailleurs, les risques associés aux installations anciennes (dont le déclin est regretté) sont-ils toujours moins coûteux que ceux induits par les nouvelles technologies (qui sont craintes) ?

Ceci pourrait être illustré au travers de l'étude détaillée de la situation de plusieurs filières industrielles françaises. Les expériences étrangères d'études ou d'accompagnement de la conversion industrielle seront les bienvenues.

La crise économique que nous traversons contraint fortement les crédits d'investissement et de fonctionnement publics. Il est d'autant plus indispensable de disposer d'éléments fiables sur la « rentabilité économique » des investissements de prévention et protection contre les risques naturels et technologiques. Il faut repenser rapidement la question de l'évaluation coûts-avantages des mesures de prévention et de protection sous peine de voir la prévention passer au second plan des préoccupations des acteurs publics et privés. On peut s'inspirer des approches développées dans le calcul assurantiel pour aborder cette question. En lien avec cette problématique, plusieurs questions peuvent se poser :

- Quels sont les risques associés aux pressions imposées par les évolutions économiques aux acteurs : désorganisation des systèmes mis en place, diminution des investissements non directement productifs par des filières affaiblies, diminution des capacités de contrôle des administrations ? Quelles échelles de temps et d'espace sont concernées ?
- Etudes coûts-bénéfices (au-delà des coûts et bénéfices directs en incluant en particulier les coûts

sociaux, les coûts associés aux opportunités de développement économique que les contraintes réglementaires ne permettent pas de saisir). N'est-il, par exemple, finalement économiquement pas raisonnable de développer l'urbanisation de certaines zones inondables sous réserve de mesures de gestion adaptées ?

- Les politiques publiques de préventions contre les risques naturels et technologiques sont-elles économiquement soutenables dans le sens où elles ne s'opposent pas au principe de réalité économique ? Des investissements lourds, financés sur fonds publics, mais dont l'entretien relèvera des collectivités, voir des usagers sont-ils « durables » (on peut penser ici aux digues) ?
- La question de la prise en charge du coût de la protection et de la prévention est majeure : la mutualisation de la gestion des risques peut-elle être une alternative à la seule prise en charge par les politiques publiques ? Y a-t-il des exemples étrangers transposables à la France ?

Axe 2 - Nouvelles approches

Que les modalités de la gestion des risques (au sens large : actions de prévention, gestion de crise et de post-crise, amélioration de la résilience) soient en constante évolution est une évidence lorsqu'on prend en compte les nombreux débats à ce sujet, tant au plan national qu'international. Il est néanmoins possible de s'interroger sur la nature de ces changements : s'agit-il de nouvelles configurations de dangers et de territoires, ou bien d'évolutions réglementaires (échelle nationale et/ou européenne), ou encore de nouveaux dispositifs inédits, à l'initiative d'acteurs particuliers ? S'agit-il d'innovations ponctuelles, « en rupture », ou au contraire de tendances lourdes ? Pour répondre à ces questions, la déclinaison ci-après est proposée dont les items peuvent évidemment se recouper.

3.2.1 Quelles évolutions dans l'approche des risques ?

L'approche de la gestion des risques a fait l'objet de nombreux débats au cours des dernières décennies. Une première série de discussions a porté sur une meilleure intégration de la notion de vulnérabilité, notamment dans la définition des risques (selon la définition habituellement retenue). Une seconde série, plus contemporaine, a porté sur la notion de résilience qui conduit à mettre l'accent sur les capacités des collectivités et sociétés humaines à surmonter des situations critiques. Des états des lieux sur les débats et controverses concernant ces différents points apparaissent nécessaires, en se situant dans une perspective interdisciplinaire, notamment pour déterminer si l'on est effectivement en présence de transformations assimilables à des changements de « paradigmes ».

De même apparaît-il nécessaire de déterminer dans quelle mesure la circulation et la mise en débat de nouvelles notions, de nouvelles approches influencent les acteurs concernés par la gestion des risques (qu'il s'agisse des concepteurs de politiques publiques, des experts, des gestionnaires intervenant au plan territorial ou même des populations soumises aux risques) et avec quels effets tangibles.

3.2.2 Entre approche territorialisée et approche systémique : vers une nouvelle manière de construire les objets ?

Une première façon d'analyser les « nouvelles » modalités de la gestion des risques consiste à repérer des situations qui semblent originales ou inédites, pour en faire une analyse approfondie. Toutefois, chaque territoire comportant nécessairement un certain niveau de spécificité, le caractère innovant du terrain étudié doit faire l'objet d'un questionnement rigoureux, aux fins de mise en perspective avec d'autres cas, en tout ou partie comparables. Une réflexion prospective, ne serait-ce que sous forme d'hypothèses, est également souhaitée. Afin de décliner ces interrogations générales, sont proposées les pistes de questionnement ci-dessous.

Les risques, leurs combinaisons potentielles et les enjeux associés

Les territoires habités se structurent autour de systèmes et de réseaux possédant chacun leurs propres fragilités. À la complexité des risques susceptibles d'entrer en résonance les uns avec les autres sur un même territoire, répond celle du territoire même, notamment en zone urbaine ou périurbaine. L'imbrication de registres fonctionnels (présence de réseaux de transport et de communication, répartition des activités dans l'espace, localisation et nature des espaces bâtis...) comme de registres plus immatériels (organisation sociale et politique, systèmes d'acteurs institutionnels ou non, logiques de prise de décision...) démultiplie les enjeux et complexifie donc leur approche. Comment saisir cette complexité – sans trop la réduire ? En particulier, la prise en compte des seules dimensions fonctionnelles, pour importantes qu'elles soient, tend à laisser dans l'ombre le rôle essentiel de l'armature sociale et symbolique des sociétés humaines.

Par ailleurs, les conséquences des accidents ou simplement des innovations technologiques (nanotechnologies, biotechnologies, rayonnements électromagnétiques, exploitation non conventionnelle d'hydrocarbures...) sur la santé publique et sur l'environnement, soulèvent des interrogations croissantes :

- Comment prendre en compte cette dimension émergente des problématiques de risque ? Quelles seraient les approches intégrées qui permettraient de considérer leurs avantages et leurs inconvénients ? Avec quels indicateurs pertinents ?

Problématiser à partir du risque, ou problématiser à partir du territoire ?

Les approches en termes de risque, notamment dans le domaine des sciences expérimentales (mais pas seulement), tendent à faire de la gestion du danger la principale sinon l'unique façon d'aborder le terrain considéré. Or de nombreux travaux ont mis en évidence l'absence d'autonomie des problématiques relevant de la gestion des risques. Les enjeux économiques, politiques, sociaux, industriels ont donc tendance à surdéterminer, au moins en partie, la façon dont les acteurs locaux se saisissent (ou non, ou partiellement) de la question du risque.

La plus ou moins grande réactivité d'un territoire¹ vis-à-vis de la gestion de risques ne constitue donc pas un facteur « extérieur » à la problématique technique (telle que posée par les experts et plus largement gestionnaires des risques), mais bien un facteur « endogène », qui participe pleinement à la forme localisée que prend ladite gestion du risque.

Des propositions d'études pourront ainsi être faites sur la façon dont les enjeux locaux « formatent » les modalités de définition et d'anticipation d'une catastrophe possible.

Nouvelles responsabilités, nouvelles distributions de responsabilité

Cette double complexité des sources de danger et du maillage territorial conduit logiquement, par extension, à complexifier la distribution des responsabilités. Comment s'organisent concrètement les circuits de décision ? Quels sont les processus qui conduisent aux décisions formelles, prises par un individu singulier ? Peut-on parler de décision partagée, alors que le juge, lorsqu'il intervient, tend à ne retenir que les manquements individuels ? Peut-on parler d'une « responsabilité sociale » ou « collective », qui serait distincte de la responsabilité proprement juridique ?

L'enchevêtrement des compétences ainsi que la pluralité de décideurs pose parfois problème. S'agissant de l'établissement des responsabilités, il conviendra d'analyser la réception du concept de risque et plus particulièrement celui de risque émergent en distinguant les responsabilités civile, administrative et pénale.

Enfin, dans quelle mesure les enjeux proprement juridiques influent-ils à rebours et par anticipation sur les processus de décision ? Peut-on parler de « risque juridique » ?

Situations ordinaires vs situations exceptionnelles

Les travaux sur les risques et les catastrophes se sont largement focalisés sur les situations accidentelles et les catastrophes, généralement associées à un certain niveau de crise, les systèmes de gestion se révélant incapables d'assurer rapidement le retour à un état jugé « normal » ou « acceptable ».

Toutefois, cette perspective laisse largement dans l'ombre les situations « ordinaires », qui ne sont pas pour autant pacifiées : comment une organisation (sociale, politique, organisationnelle, institutionnelle...) « tient-elle » en situation ordinaire ? Autrement dit, quelles sont les dynamiques mises en œuvre qui permettent de « rattraper » régulièrement divers types de dysfonctionnements (déficiences techniques, erreurs humaines, problèmes organisationnels...) et, ainsi faisant, de limiter des dérives et maintenir habituellement un certain état de sécurité ?

Il serait intéressant, sur la base d'exemples concrets et territorialisés, de mettre en évidence à la fois les fondements d'un « état ordinaire » de la sécurité (qui ne repose qu'en partie sur le respect des normes, règles et procédures) et les mécanismes qui, de manière graduée ou brutale, font sortir du périmètre de la sécurité ordinaire les systèmes socio-techniques en charge d'activités ou de phénomènes dangereux, et les font donc entrer dans la réalisation des risques.

La montée en généralité et la question de la comparaison

Le dépassement des différents cas étudiés par les équipes de recherche, pour difficile qu'il soit, n'en constitue pas moins un objectif légitime. Comment construire une perspective praticable, compte tenu des difficultés bien connues de la démarche comparative, notamment en sciences sociales ? Comment subsumer les caractères spécifiques de tout territoire, afin d'autoriser une montée en généralité, raisonnablement étayée par des cas concrets ? Le recours aux indicateurs est-il une piste possible ? Si tel est le cas, on s'interrogera tant sur la nature des indicateurs mobilisés que sur leur mode de construction et les conditions de leur partage.

¹ Entendu ici moins comme périmètre défini par des frontières administratives, que comme forme plus diffuse de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales.

On visera moins ici la résolution pleine et entière de ces différentes questions, sans doute hors d'atteinte, qu'une réflexion rigoureuse permettant d'approcher (au sens de « valeur approchée ») les réponses possibles.

3.2.3 La gestion des risques en partage, les inégalités sociales :

La complexité spécifique de l'approche par le territoire invite à s'interroger sur la façon dont la gestion des risques est « co-produite » par un grand nombre d'acteurs, dans et hors de la sphère spécialisée (experts). Cette coproduction, qu'elle soit ou non « harmonieuse », peut rendre visible le travail d'ajustement qui s'opère entre des visions du monde au départ hétérogènes – et qui, parfois, le restent.

Communication, NTIC et territoires

Dans cette perspective, le thème de la communication, aujourd'hui classique dans les études relatives à la gestion des risques (sans préjuger de la performance des méthodes mises en œuvre) pourrait être revisité à nouveaux frais. Ainsi, certaines actions ponctuelles ont pu renouveler l'éventail des possibles, dont le rendement reste à évaluer. Ainsi par exemple le recours à la démarche artistique, ou aux associations d'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, certaines innovations technologiques (réseaux dits « sociaux », Internet mobile...) sont aujourd'hui répandues et produisent pleinement leurs effets. Sont-elles en mesure de constituer une réelle opportunité pour les gestionnaires du risque et des crises, compte tenu notamment de leur vulnérabilité même aux coupures de réseau ? Comment peuvent-elles aider l'action à l'amont de la crise (prévention), pendant ou à l'aval de celle-ci (résilience) ? Une collaboration avec les grands gestionnaires de réseaux serait bienvenue dans des projets dont la dimension « développement » serait clairement adossée à un diagnostic préalable aussi précis et solide que possible.

Sous hypothèse que l'Internet conduit à une meilleure information du public, la question se pose de savoir comment cette meilleure information réagit sur la part de la gestion du risque que chacun assure pour son propre compte. Quels sont les comportements qui ont été modifiés et qu'est-ce qui les caractérise ? Inversement, quelles remontées le public fait-il des éléments d'information dont il dispose auprès des services en charge de la gestion de la crise, à l'occasion du déroulé de celle-ci ? En d'autres termes, les rôles des « administrés » et des gestionnaires du risque s'enrichissent-ils mutuellement et comment aller plus loin dans les éventuelles coopérations qui se mettent en œuvre ?

Risques sociaux

La problématique sociale n'est certes pas neuve ; néanmoins, parallèlement à la montée en complexité des organisations, et singulièrement avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information, la fragilité des populations qui restent « en dehors » (personnes âgées, personnes vulnérables ou en situation économique difficile) n'a-t-elle pas augmentée ? Que sait-on aujourd'hui des populations qui restent en dehors des NTIC dans le cadre des risques ? Ont-elles d'autres moyens de s'informer ? Sont-elles marginalisées davantage ? Plus généralement, comment tient-on compte des populations socialement démunies et vulnérables dans la gestion des risques ? D'ailleurs connaît-on cette vulnérabilité spécifique réellement ? Peut-on caractériser ce que les « décrochages sociaux » impliquent du point de vue de la vulnérabilité aux risques ?

3.2.4 Expertise, incertitude, gouvernance

En matière de gestion des risques, les réflexions se sont faites plus nombreuses sur la prise en compte des incertitudes, entendues comme la part phénoménologique qui reste hors d'atteinte de la connaissance à un moment donné, en raison de la variabilité naturelle des phénomènes, de scénarios d'évolution inconnus (sous l'effet d'évolutions climatiques par exemple), ou d'imperfections de diverses natures des informations mobilisables.

Dans ce contexte, l'expertise est l'objet d'attentes qui peuvent parfois paraître démesurées eu égard à ses capacités réelles ; elle peut être également l'objet, comme cela s'est produit dans le champ de la sécurité sanitaire, de remises en cause, voire de suspicions pesant sur l'impartialité de l'expert. Mais davantage que l'expert, c'est tout le système d'expertise en lui-même qui est questionné (modalités de saisine, de constitution, conditions de production de résultats, organisation des controverses etc.) Certaines institutions se sont efforcées de clarifier leur démarche en élaborant des chartes éthiques, incitées en cela par les nouvelles exigences européennes (norme NF X 50-110). Un état des lieux des pratiques, en matière d'expertise de risques, serait le bienvenu.

Par définition insaisissables en tant que telles, les incertitudes sont néanmoins abordables « en creux »

par les effets qu'elles produisent indirectement : blocage dans une négociation au sein d'un système d'acteurs du fait d'une forte divergence sur les scénarios à prendre en compte dans l'anticipation d'un risque, effets de déni (« refus de savoir »), observation de la réactivité (ou non réactivité) des décideurs dans une situation de crise non prévue, etc. Ces incertitudes peuvent être de tous ordres, et porter non seulement sur l'aléa, mais également sur les conditions de gestion du risque (incertitudes sur le régime de responsabilité, sur l'attribution des compétences, sur les objectifs des acteurs etc.).

Il s'agira d'analyser à diverses échelles le processus de construction des connaissances (expertise, recherche scientifique, engineering), leur dynamique (et donc leurs « impasses »), ainsi que les pratiques de gestion associées, dans un domaine particulier ou sur un territoire donné. La question de la relation entre incertitude et prise de décision, notamment, devrait être approfondie. Comment un acteur en charge de décision en matière de gestion de risques (un expert, un gestionnaire territorial,...) peut-il intégrer la conscience de ces incertitudes dans son processus de décision ? Comment s'en accommode-t-il le cas échéant ? Est-il possible d'explicitier les critères sur lesquels reposent alors ses choix ? Y a-t-il des « outils » ou des « méthodes » susceptibles de l'aider ?

Axe 3 - Facteurs d'amélioration de la Résilience des territoires face aux risques naturels et technologiques

Le terme de résilience a dépassé les sphères de la psychologie et de l'écologie pour être approprié par de nombreuses disciplines. D'une définition très technique formulée comme la capacité d'un matériau, un milieu naturel à retrouver son état initial, le champ de la résilience a évolué et prit des sens plus large autour de la résilience des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles ou aux dangers technologiques. Remis au-devant de la scène internationale par le cadre de « Hyogo Framework for action » de 2005, le concept de résilience est défini par l'UNISDR comme *La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposé à un aléa à s'adapter en résistant ou en changeant afin d'atteindre ou de maintenir un niveau acceptable de fonctionnement et de structuration. Cette capacité est déterminée par le degré auquel le système social est capable de s'organiser lui-même pour accroître sa capacité à tirer les leçons des catastrophes passées pour améliorer la protection future et les mesures de prévention.* Cette définition est critiquée par certains car il s'agit d'inciter les sociétés locales à compter sur elles-mêmes pour se relever des désastres.

La résilience est aussi vue parfois comme le versant positif de la vulnérabilité, thème mieux cerné et mieux approprié par les sciences humaines et sociales. Elle intègre une dynamique que la vulnérabilité ne contient pas en prenant en compte l'échelle temporelle d'évolution et l'échelle spatiale des systèmes impactés. On peut distinguer deux temporalités : en amont de tout événement, quelles sont les conditions qui sont susceptibles d'accroître la sécurité (Politiques d'aménagement du territoire, politique foncière, organisations et articulation des responsabilités, fiabilité des réseaux...). En aval, la résilience se détermine par des capacités de réponse face à une catastrophe et par des capacités de récupération post catastrophe.

Sous l'angle de la recherche, l'étude de la résilience s'entend de deux façons : il s'agit dans un premier temps de « diagnostiquer des capacités » c'est-à-dire des potentialités, des ressources aptes à rendre un territoire plus résistant. Il s'agit d'abord de bien identifier les équilibres d'un territoire : qu'est-ce qui fait qu'un système tient ? On cherchera à définir les éléments essentiels d'un système, à les hiérarchiser, à utiliser ou à bâtir des indicateurs aptes à rendre compte de cette capacité à s'adapter et à résister. Quelles évolutions, dans un contexte économique et social évolutif, s'observent parmi ces éléments et comment tenir compte de ces évolutions ?

Dans le cadre d'une recherche appliquée, l'objectif est dans un deuxième temps d'étudier les moyens de renforcer ces capacités, c'est-à-dire grossièrement de réduire les vulnérabilités du système territorial. Sur le plan temporel, la résilience est abordée ex-ante où l'on va virtuellement éprouver les capacités d'un territoire à faire face à des événements prévisibles (en fonction par exemple du type d'organisation économique et sociale, des modes de gestion de l'occupation du territoire, des normes de constructions antisismiques ou de gestion de tout autre risque, etc.) et à se relever d'un désastre (exemple de l'urbanisation des zones littorales). Elle peut également s'analyser ex-post en voyant au travers d'analyse d'événements (retours d'expérience) ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas dans le relèvement d'un territoire (ex : tremblement de terre d'Haïti, Fukushima).

L'évaluation et le renforcement ex-ante des capacités de réponse d'un territoire face à une perturbation majeure doivent prendre en compte le temps long : Quels sont les processus à plus ou moins long terme qui mettent un territoire en vulnérabilité ? Comment finalement un territoire, un groupe social, arrivent-t-il à ne plus pouvoir répondre à une perturbation extérieure ? A l'inverse, quels sont les protections, les comportements, les processus mis en place par les groupes sociaux pour se préparer à anticiper puis à affronter une perturbation ? Dans ce sens, les approches comparatives sont à privilégier par exemple en

comparant le relèvement post catastrophe de deux territoires distincts.

L'approche de la résilience doit privilégier plusieurs angles d'attaque. Les capacités de réponse d'un territoire face à une perturbation ne sont pas à rechercher uniquement dans ses ressources internes qui sont souvent insuffisantes. La résilience d'un système, d'un territoire, d'un groupe social ne s'arrête pas à ses propres capacités. Elle inclut un emboîtement d'échelles d'espace de territoires et d'acteurs dont la cohérence forme une réponse efficace aux catastrophes. La résilience est donc à analyser à travers plusieurs échelles de temps et d'espace. Un aspect particulier de cet emboîtement d'échelle spatial réside dans les modes d'organisation de la gestion des risques et dans la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales à ce sujet. Cette répartition est-elle pertinente ? L'articulation entre les responsabilités et les financements est-elle cohérente ? A titre d'exemple, la multiplicité des acteurs dans certains domaines des risques (tels que ceux liés à l'eau) est-elle efficace ? Des comparaisons avec des pays voisins seraient utiles.

Une entrée par les territoires privilégie une approche plurielle et pluridisciplinaire de la résilience. Notamment au travers de l'étude des systèmes complexes tels que les grandes agglomérations urbaines. Des études sur la résilience des systèmes urbains ont déjà été menées mais le besoin de cadres méthodologiques opérationnels transférables reste entier ; l'approche de la résilience nécessite l'élaboration de méthodologies reproductibles et opérationnelles pour les gestionnaires du risque. Elle ne doit pas se limiter à une somme d'études de cas. On insistera sur les questionnements afférents à la reproductibilité et au caractère généraliste des observations. Les méthodes et les conclusions inhérentes à la résilience des territoires seront toujours questionnées sur le caractère spécifique versus transférable des processus et ressources identifiés et sur la reproductibilité des analyses ou des recommandations effectuées. Toutefois, une approche sectorielle de la résilience peut être prise en compte notamment sous l'angle social pour lequel on manque de réponse. On interrogera en particulier le rôle des inégalités sociales dans les difficultés de résilience.

Enfin, la vulnérabilité comme concept à connotation négative a du mal à franchir le Champ de la recherche appliquée. Il convient de s'interroger sur la façon dont les politiques et les décideurs pourraient s'approprier la notion de résilience et la mettre en application. Cette notion interroge donc aussi les sciences de l'information, les politistes voire les anthropologues.

4 CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS SOUTENUS / RECOMMANDATIONS

Le cœur de l'appel est la résilience. Les projets dont les thématiques couvriront plusieurs champs de l'appel seront considérés comme prioritaires. Les projets dont les produits sont appropriables par la puissance publique seront privilégiés.

5 MODALITÉS DE SOUMISSION ET D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

5.1 Soumission

Les projets financés par la DRI devront être collaboratifs, associant des équipes et des disciplines susceptibles de contribuer utilement à la réflexion. Les projets associant des organismes du Réseau Scientifique et Technique (RST) du MEDDE avec des acteurs extérieurs au RST, ainsi que les partenariats entre organismes publics de recherche et acteurs privés seront particulièrement appréciés.

Le présent appel est ouvert à toutes les équipes de recherche françaises, quels que soient leur institution d'appartenance et leur statut (public / privé). Les équipes de recherche étrangères sont éligibles à un soutien financier à condition d'être partie prenante dans une proposition coordonnée par une structure de recherche française, d'accepter les modalités de subvention propres au MEDDE et que la plus-value de la présence de ces équipes comme partenaires du projet soient clairement présentées (par exemple : modalités de mise en œuvre de cohérences transfrontalières).

Les CETE pourront participer en tant que partenaires à des projets.

5.2 Évaluation

Les propositions reçues feront l'objet d'une évaluation par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à propositions de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique (voir organisation du programme ci-après) qui classera les offres selon leur valeur scientifique.

Les critères d'évaluation des projets par les experts sont les suivants :

- Adéquation avec les thèmes du programme et pertinence par rapport aux orientations de l'appel à propositions de recherche. Pertinence par rapport aux enjeux de gestion, d'aménagement, de définition des actions publiques. Qualité de l'analyse des besoins.
- Intérêt scientifique et caractère innovant du projet par rapport à l'état de l'art international, aux références bibliographiques sur le sujet et au positionnement stratégique par rapport à d'autres projets.
- Qualité scientifique et technique du projet et qualité de la démarche et de la méthodologie. Approche interdisciplinaire, articulations effectives ou potentielles entre les différentes disciplines impliquées.
- Constitution du consortium : références de l'équipe et adéquation des compétences réunies au programme de travail (travaux antérieurs, liste de publications, implication de doctorants dans le projet, ...), management du projet, ouverture internationale
- Faisabilité : adéquation des moyens aux objectifs et cohérence des délais et des budgets par rapport au programme de travail proposé.

La durée moyenne des projets attendus est de 36 mois maximum (18 mois minimum). La part de contribution sur ressources propres des organismes qui sollicitent des subventions sera examinée.

- Dimensions nationale, régionale et internationale, et les échelles d'élaboration et de mise en œuvre des actions publiques.
- Caractère opérationnel et transférable des résultats attendus, modalités d'interaction avec les acteurs. Capacité à générer des enseignements généraux à partir de l'étude de cas.
- Valorisation envisagée auprès de la communauté scientifique et des acteurs de l'action publique.

Les propositions seront ensuite présentées au Comité d'orientation du programme. Celui-ci, s'appuyant sur l'analyse du Conseil scientifique, sélectionnera les propositions en fonction de leur intérêt pour l'action publique et de la cohérence globale du programme. La sélection des projets retenus pour financement par le MEDDE dépendra des limites du budget consacré à l'appel à propositions de recherche.

Des modifications substantielles des propositions pourront être demandées par les instances du programme avant de décider d'un éventuel financement.

Les soumissionnaires se référeront aux trois annexes du présent texte pour l'élaboration de leur projet :

« 1 – Modalités de soumission des projets »

« 2 – Modèle de présentation d'une proposition de recherche »

« 3 - Dossier administratif et financier »

5.3 Productions attendues

Outre les produits de valorisation académiques ou opérationnels prévus pour chaque projet, les équipes financées dans le cadre du programme auront à remettre :

- un ou des rapports intermédiaires ;
- un rapport final et une synthèse à destination des gestionnaires.

Le rapport intermédiaire fera le point sur l'avancement du projet de recherche, en mettant notamment en évidence les ajustements par rapport au projet initial, les difficultés rencontrées et, le cas échéant, les résultats provisoires.

Le rapport final décrira de façon détaillée le déroulement et les résultats du projet. Il comportera notamment :

- une description des questions et de la méthode de recherche,
- la présentation et la discussion des résultats obtenus,
- la mise en perspective des résultats du projet par rapport à l'état des connaissances et aux enjeux pour l'action publique

Le rapport final comprendra en outre une liste des publications issues du projet. Ce texte sera accompagné de tout élément annexe jugé utile : texte(s) complémentaire(s), iconographie, documents multimédias, tirés à part des publications....

Le rapport final sera accompagné d'une note de synthèse à destination des gestionnaires rédigée selon un format normalisé (10 pages maximum), ainsi que d'un résumé en français et en anglais.

5.4 Engagement des équipes

Si le projet est retenu par les instances du programme, en l'état ou sous réserve de modifications, le porteur de projet recevra un courrier du MEDDE lui signifiant que son projet est sélectionné. Il disposera alors **d'un mois** pour présenter l'ensemble des éléments nécessaires à la contractualisation. Passé ce délai et bien qu'ayant été retenu, il ne pourra plus prétendre à un quelconque financement.

Des séminaires impliquant les équipes retenues par le programme seront organisés afin de coordonner les différentes recherches et d'identifier les synergies possibles, de structurer la communauté scientifique, de mettre en débat les résultats et les enjeux du programme et d'organiser sa valorisation. Ces séminaires auront lieu lors du lancement des projets, à mi-parcours, et en fin de programme. Ils permettent les interactions entre les chercheurs impliqués dans le projet de recherche et les instances du programme, CS et CO et du MEDDE, et la confrontation avec les acteurs.

Les équipes retenues s'engagent à participer à ces séminaires ainsi qu'à des séminaires publics organisés par les financeurs sur le thème de leur recherche. Elles s'engagent en outre à signaler leur participation à des communications et/ou publications en relation avec leur projet.

6 ORGANISATION DU PROGRAMME

Comme tous les programmes de recherche du MEDDE, le programme RDT est géré par différentes instances dont les rôles respectifs sont brièvement rappelés ci-après :

Le **Comité d'orientation** (CO), présidé par la Chef du Service de la recherche est composé de représentants des directions générales du MEDDE, d'autres ministères, des services déconcentrés de l'État, d'associations et d'autres représentants des gestionnaires et utilisateurs potentiels de la recherche. Il a pour missions de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Le **Conseil scientifique** (CS), présidé par Jean Michel Grésillon a pour missions de formaliser les orientations stratégiques définies par le CO en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses, d'évaluer les résultats des projets et de proposer et mettre en œuvre des actions d'animation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

L'animateur scientifique appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Pour finir, le secrétariat permanent est composé du président du Conseil scientifique, du responsable du programme au sein du MEDDE et de l'animateur scientifique. Ce secrétariat est chargé de préparer le travail des instances et de mettre en œuvre leurs décisions.

7 CALENDRIER

Date de publication	15 Janvier 2013
Date limite de réception des projets	23 mars 2013
Évaluation par les instances du programme	06 mai 2013
Finalisation des dossiers de demande	10 Juin 2013

8 CONTACTS

Nom	Courriel	Téléphone
-----	----------	-----------

Dominique Thierry	dominique.thierry1@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 33 27
-------------------	--	----------------

ANNEXE 1 : Modalités de soumission des propositions

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit et adressées en Annexe 2.

Réception des propositions

La date limite de dépôt des dossiers est le 23 mars 2013 à 17 heures.

Il est demandé de suivre une double procédure de dépôt, avant l'expiration de ce délai :

⇒ **en version électronique** (de préférence au format PDF non verrouillé) à l'adresse électronique suivante, en précisant dans l'objet du message « Programme RDT – Appel 2013 » :

Prénom Nom : dominique.thierry1@developpement-durable.gouv.fr

En cas de fichier volumineux, vous pouvez utiliser la plate-forme de téléchargement suivante : <http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

⇒ **ainsi que par courrier** ou par porteur en envoyant deux exemplaires sur papier (un original et une copie en document recto-verso, sans couverture cartonnée ou plastifiée) à l'adresse suivante :

Dominique THIERRY

DRI / SR / MRES

Commissariat général au développement durable

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Tour Voltaire

Bureau 4.40

92055 La Défense cedex

Le texte de l'appel à propositions de recherche est également consultable sur le site Internet du MEDDE : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/appelsaprojets.html> (rubrique « appels à projets ») et sur le site du programme : <http://www.rdrisques.org/>

Dès la phase de constitution de la proposition, il est recommandé aux soumissionnaires de consulter le site internet du programme et, s'ils ont besoin de renseignements supplémentaires :

Nom	Courriel	Téléphone
Dominique THIERRY	dominique.thierry1@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 33 27

ANNEXE 2 – Modèle de présentation d'une proposition de recherche

Les projets présentés doivent être rédigés en français.

A) Récapitulatif de la proposition

Au maximum 3 pages (sur papier à en-tête du soumissionnaire)

REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS
Risques, Décision, Territoires 2013
La résilience des territoires face aux risques
dans un contexte de nouvelles approches de gestion et de risques émergents

FICHE DE SYNTHESE

- ✦ **Titre de la réponse :**
- ✦ **Nom de l'organisme soumissionnaire:**
- ✦ **Adresse :**
- ✦ **Contact :**

Nom :	<input type="text"/>	Titre :	<input type="text"/>
Département :	<input type="text"/>	Tél :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>

Axe(s) de recherche (cf liste des axes de recherche page 4) :
<input type="text"/>

Sujet abordé :
<input type="text"/>

Résumé de la proposition :
Préciser les objectifs, les politiques publiques concernées, les hypothèses formulées, les méthodes, les terrains concernés, les résultats attendus, le calendrier de travail, l'articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens.
Souligner les mots-clés (5 à 10).

Positionnement par rapport à l'état de l'art :
<input type="text"/>

Apport et résultats attendus :
<input type="text"/>

Méthodologie et compétences mises en œuvre :
<input type="text"/>

Mode(s) de valorisation envisagé(s) :
<input type="text"/>

Autres partenaires impliqués :
Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes et cadre juridique), du réseau sur lequel elle s'appuie et modes de coordination.

Dates possibles :

De démarrage :

De livraison de résultats :

Montant total du projet :	
Montant du financement recherché :	

Organisme (s) co-financeur (s) et montants alloués (assurés et/ou prévus) :	
Organisme gestionnaire des crédits :	

B) Descriptif de la proposition

Au maximum 15 pages

Une présentation détaillée du projet faisant impérativement ressortir son originalité et son apport scientifique par rapport aux travaux antérieurs devra aborder notamment :

Justification de la proposition de recherche

Situation actuelle du sujet, contexte scientifique et économique (si besoin est), étude bibliographique (nationale et internationale) commentée, originalité scientifique et intérêt pour l'action publique. La proposition devra aussi indiquer les liens éventuels et la complémentarité de leurs propositions avec des actions de recherche du MEDDE, de l'Ademe, d'autres institutions (ANR, FUI,...), ou de l'Union Européenne...

Exposé de la proposition

- ⇒ Objectifs, résultats attendus et aspects innovants.
 - ⇒ Plan de la recherche et programme des travaux (hypothèses, méthodes, description scientifique détaillée, répartition des responsabilités et des tâches entre les partenaires, échéancier, calendrier d'exécution et échéancier des réalisations intermédiaires et finales et des livrables).
 - ⇒ Sites et cas retenus, échelles de travail (le cas échéant).
 - ⇒ Articulation avec des projets achevés, en cours ou prévus sur le même thème.
 - ⇒ Valorisation envisagée (valorisation scientifique, transfert aux utilisateurs potentiels, résultats attendus pour la gestion ...).
 - ⇒ Composition de l'équipe : organismes (adresse, téléphone, télécopie, e-mail), qualification des acteurs, valeur ajoutée à la coopération, partenaires étrangers, personnes impliquées (nom, prénom, titre, fonction et pourcentage de temps affecté au projet), modalité de coordination et d'animation du projet, expérience des équipes dans le domaine considéré (publications, projets sur des thèmes voisins, responsabilités...).
- L'engagement des personnes impliquées est souhaité sous forme d'un tableau des participants comportant leur nom, leur organisme et leur signature.***
- ⇒ Contacts prévus avec d'autres organismes français et étrangers travaillant dans le domaine considéré ; partenariat envisagé avec des administrations, des acteurs ou des professionnels et modalités de coordination.
 - ⇒ Personnes chargées du suivi administratif ou financier, personnes à contacter pour les questions scientifiques ou techniques.

ANNEXE 3 : Dossier administratif et financier

L'ensemble des pièces administratives suivantes est demandée lors du dépôt des dossiers.

- Fiche de renseignements administratifs
- Descriptif financier (annexe individuelle pour chacun des partenaires et synthèse pour le projet) signé par les différents prestataires

Ces pièces sont téléchargeables sur le site du programme <http://www.rdtrisques.org/> ou bien à demander à dominique.thierry1@developpement-durable.gouv.fr

Le descriptif financier devra présenter le budget global et la répartition entre les équipes concernées, ainsi que le plan de financement : auto financement des organismes, autre (s) financement (s) (préciser s'ils sont obtenus ou attendus), subvention demandée au MEDDE.

1. Dépenses éligibles :

Les coûts imputables au projet doivent correspondre aux dépenses réelles et doivent être strictement rattachables à la réalisation du projet.

1.1. Dépenses de personnel :

Sont admises les dépenses suivantes : la rémunération des personnels éligibles : CDD et vacations (nombre et coût unitaire ou montant total par an et par personne) .

1.2. Dépenses de fonctionnement :

Sont admises les dépenses suivantes :

- Les frais de laboratoire et les missions prévues (y compris la participation aux séminaires du programme) ;
- Les dépenses d'équipement et de sous-traitances ;
- frais de déplacement
- frais de publications

2. Dépenses non éligibles :

Ne peuvent être pris en charges :

- Les dépenses afférentes à des terrains, bâtiments et constructions
- les dépenses liées aux frais de commercialisation ou de distribution